UNIVERSITE DE TUNIS

Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis
ESSEC

Cours de

COMPTABILITE BANCAIRE

Conforme au système comptable des entreprises (1997)
2e année licence fondamentale en Gestion

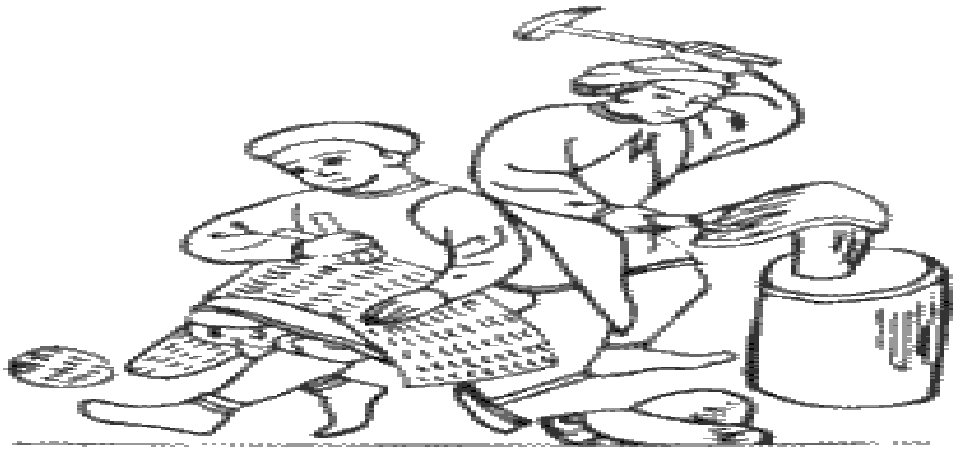

Préparé par :
Mohamed Faker KLIBI
Docteur ès Sciences comptables

Année universitaire : 2012 – 2013

Introduction générale…… 1
Chapitre premier : présentation de l'activité des entreprises bancaires…….. 3
Introduction…….. 3
Section I : Définition et constitution de l'entreprise bancaire……. 3
I.1. Définition de l'entreprise bancaire…… 3
I.2. Conditions d'exercice de l'entreprise bancaire……. 5
I.2.1. L'octroi de l'agrément…… 5
I.2.2 : Le retrait de l'agrément…… 7
Section II : Les différentes catégories de banques…….. 8
II.1 : Les banques de dépôt……. 8
II.2 : Les banques d'investissement…… 9
II.3 : Les banques d'affaires…… 10
II.3 : Les banques off – shore……. 10
Section III : Les risques bancaires……. 11
Sections IV : Le contrôle et la consolidation de l'activité bancaire…….. 12
IV.1. Contrôle par le pouvoir public…….. 12
IV.1.1. Contrôle externe……. 12
IV.1.2. Contrôle interne……. 14
IV.2. Consolidation de l'activité bancaire : le rôle de l'association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers…… 15
Conclusion…….. 16
Chapitre deuxième : Les états financiers des établissements bancaires……... 17
Section I : Les états financiers des établissements bancaires…….. 17
I.1. Le bilan …… 18
I.1.1. Les postes de l'actif…… 18
I.1.2. Les postes de passif …….. 24
I.1.3. Les postes de capitaux propres …….. 26
I.2 : L'état des engagements hors bilan …….. 27
I.2.1. Les passifs éventuels……... 28
I.2.2. Postes d'engagements donnés…… 30
I.2.3. Postes d'engagements reçus…… 30
I.3. L'état de résultat…… 31

I.3.1. Le produit net bancaire (PNB)…….. 32
I.3.2. Le résultat d'exploitation…… 33
I.3.3. Le résultat des activités ordinaires……. 33
I.3.4. Le résultat de l'exercice……. 33
I.4. L'état des flux de trésorerie ……. 33
I.5 : Les notes aux états financiers……. 34
Section II : La nomenclature comptable - le plan comptable bancaire ……. 34
Chapitre troisième *:* Les opérations avec la clientèle……. 37
Introduction……. 37
Section I : De la compensation à la télécompensation …….. 37
Section II : La comptabilisation des opérations avec la clientèle ……. 38
II.1 Les opérations sur comptes ordinaires……. 38
II.1.1 Les opérations de dépôt sur comptes ordinaires…….. 39
II.1.1.1 Versement place espèce…….. 40
II.1.1.2 Versement déplacé en espèce……. 40
II.1.1.2.1 Chez l'agence émettrice ……. 41
II.1.1.2.2 Chez l'agence réceptrice…….. 41
II.1.1.2.3 Exemple…… 41
II.1.2 Versement chèque…….. 42
II.1.2.1 Versement chèque avec crédit différé……. 42
II.1.2.1.1 Phase de réception…… 42
II.1.2.1.2 Phase de la télécompensation ……. 43
II.1.2.1.3 Phase de recouvrement…… 43
II.1.2.2. Versement chèque avec crédit immédiat…… 44
II.1.2.1 Phase de réception…….. 45
II.1.2.2. Phase de recouvrement…….. 45
II.1.2. Les opérations de retrait sur compte ordinaire……. 45
II.1.2.1. Retrait en espèce place……. 45
II.1.2.2 Retrait en espèce déplacé…… 45
II.1.2.3. La certification du chèque…….. 45
II- 2. Les opérations sur compte d'épargne……. 46
II.2.1. Versement épargne place ……. 46
II.2.2. Versement épargne déplacé ……. 46

II.2.3. Remboursement épargne…….. 47
II.2.4. Remboursement déplacé en espèce……. 47
II.2.5. Arrêtés des intérêts…….. 47
II.3. Opérations sur comptes à échéance…… 48
II.4. Opérations sur bons à échéance (bon de caisse)……. 50
Chapitre quatrième : Les crédits à la clientèle et les créances douteuses…… 52
Introduction…….. 52
Section I : Les crédits accordés à court terme……. 53
I. L'escompte…….. 53
I.1. La notion d'escompte : aspect technique……. 53
I.2. L'aspect comptable…… 53
II. Les crédits de trésorerie …….…… 57
II.1. Aspects techniques…….. 57
II.2. Aspect comptable……. 57
Section II : Les crédits accordés à moyen et long terme……. 61
II.1 Les crédits d'équipement……. 61
II.1.1 Aspects techniques…… 61
II.1.2. Aspect comptable……. 61
Section III : Les créances douteuses…… 66
III.1 Classification des actifs (créances) …… 66
III.2. Aspect comptable…….. 67
III.2.1. La constatation du caractère douteux……. 67
III.2.2. La constatation des intérêts et des dotations aux provisions……. 68
III.2.2.1 La comptabilisation des intérêts et des dotations aux provisions sur actifs de la classe 1… 68
III.2.2.2. La comptabilisation des intérêts et des dotations aux provisions sur actifs de la classe 2… 68
III.2.2.3. La comptabilisation des intérêts et des dotations aux provisions sur actifs de la classe 3… 69
II.2.2.4. La comptabilisation des intérêts et des dotations aux provisions sur actifs de la classe 4… 69
Problèmes et exercices…… 72
Bibliographie …….. 80
Annexe : La loi 2001 – 65 telle que modifiée par la loi 2006 – 19. …… 81

PRESENTATION ET OBJECTIFS DU COURS :

Le cadre conceptuel de la comptabilité financière, selon les termes du paragraphe 16, assigne aux états financiers l'objectif suivant : « fournir aux investisseurs, compte tenu de leurs besoins, des informations utiles à la prise de décisions relatives à l'investissement, au crédit et autres décisions similaires ».

Pour atteindre cet objectif, le cadre conceptuel prévoit quatre caractéristiques qualitatives de l'information comptable (financière), à savoir : l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

Pour construire l'information financière, dotées desdites caractéristiques, le comptable doit identifier, mesurer, classer et communiquer les faits économiques ayant impacté l'activité de l'entreprise. Ce travail intellectuel, est guidé par un ensemble de normes, dont la forme juridique est un arrêté du ministre des finances, qui découlent du cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Dans ce cadre, la loi 96 – 112 du 31 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, énumère trois types de normes :

- Il y a la norme générale qui fixe la manière selon laquelle les états financiers sont présentés ainsi que la nomenclature des comptes (le plan comptable), les règles de leur fonctionnement et les règles relatives à l'organisation comptable.
- Il y a les normes techniques qui fixent les modalités de traitement des opérations découlant des transactions de l'entreprise et des effets des événements liés à son activité et ce, par la détermination des règles de prise en compte de ces opérations leur évaluation et leur divulgation dans les états financiers ; et
- Il y a les normes sectorielles qui fixent les modalités de traitement spécifiques à certains secteurs et qui découlent des transactions de l'entreprise et des effets des événements liés à son activité.

Les dernières normes citées, constituent l'objet de l'étude de la comptabilité sectorielle.

Jusqu'à la dernière mise à jour du système comptable des entreprises, nous comptons 17 normes sectorielles :

- Trois normes (normes comptables 16, 17 et 18), qui régissent l'activité des organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières -OPCVM- (arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999).

- Cinq normes (les normes comptables 21, 22, 23, 24 et 25) qui régissent l'activité des banques (arrêtés du ministre des finances du 25 mars 1999 portant adoption des normes comptables relatives aux banques »
- Six normes (normes comptables 26, 27, 28, 29, 30 et 31) qui régissent l'activité des compagnies d'assurances et/ou de réassurance (arrêtés du ministre des finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables.)
- Trois normes (normes comptables 32, 33 et 34) qui régissent l'activité des associations autorisées à accorder des micro – crédits (arrêtés du ministre des finances du 26 novembre 2001, portant approbation des normes comptables)

Cependant, force est de constater que le domaine de la comptabilité sectorielle ne se limite pas aux normes comptables prévues par les arrêtés du ministre des finances. C'est dans ce sens que nous parlons de la comptabilité agricole, comptabilité hôtelière, comptabilité des entreprises de bâtiment et de travaux publics…etc.

Contrairement à la comptabilité financière (selon l'usage pédagogique basée sur l'étude des normes techniques), la comptabilité bancaire se trouve moins documentée, donc moins « doctrinée ». Dans ce cadre, nous essayons de présenter une matière dont la principale référence est l'analyse des normes comptables bancaires telles que prévues par le système comptable tunisien.

Ce cours a pour principaux objectifs :

- Connaître l'activité bancaire
- Explorer le cadre réglementaire de la comptabilité bancaire
- Etablir les états financiers d'une banque
- Se familiariser avec le plan comptable bancaire
- Maîtriser les écritures comptables liées aux opérations suivantes :
    - Opérations sur compte ordinaire
    - Opérations sur compte d'épargne
    - Opérations sur compte d'épargne à échéance
    - Opérations sur bon de caisse
- Passer les écritures comptables se rapportant aux opérations de crédits effectuées par les banques conformément à la normalisation tunisienne
- Classement des créances douteuses selon le degré de risque
- Comptabiliser les créances douteuses